

Organisation et fonctionnement du Réseau d'acteurs  
DES **ESPÈCES EXOTIQUES**  
envahissantes  
de Nouvelle-Aquitaine (REEENA)



Formation plantes exotiques envahissantes (salle) © L. Rabin



Formation plantes exotiques envahissantes (terrain) © L. Rabin

EN  
2016

### Les anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes fusionnent pour former une grande région, la Nouvelle-Aquitaine.

La Nouvelle-Aquitaine est déjà pourvue de plusieurs dynamiques territoriales sur la thématique des EEE, créées à l'échelle des anciennes régions en particulier :

- Observatoire Régional des Plantes exotiques Envahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes (ORENVA) mis en place en **2008**,
- Observatoire des Plantes Exotiques Envahissantes du Limousin initié en **2013**,
- Portail sur la faune introduite en Aquitaine par l'OAFS en **2014**,
- Programme spécifique sur les EEE engagé en **2016** par le CBN SA.

EN MARS  
2017

### Est publiée la [Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes](#),

qui vise à protéger les écosystèmes marins, dulçaquicoles et terrestres, ainsi que les espèces de faune et de flore face aux risques liés aux invasions biologiques.

Elle se décline en **5 axes comportant 12 objectifs** :

- 1 PRÉVENTION DE L'INTRODUCTION ET DE LA PROPAGATION DES EEE
- 2 AMÉLIORATION ET MUTUALISATION DES CONNAISSANCES
- 3 COMMUNICATION, SENSIBILISATION, MOBILISATION ET FORMATION
- 4 INTERVENTIONS DE GESTION DES ESPÈCES ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES
- 5 GOUVERNANCE

EN MARS  
2019

### Se constitue en Nouvelle-Aquitaine un groupe de travail régional "EEE" co-piloté par l'Etat (DREAL-OFB) et la Région.

Dans le cadre de travaux plus globaux d'élaboration d'une Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) Nouvelle-Aquitaine, **ce groupe vise en particulier l'élaboration d'une Stratégie Régionale EEE (SREEE)**, déclinaison de la Stratégie nationale EEE, qui complètera la SRB.

Nombre de « fiches actions » de la SREEE font apparaître la nécessité de mettre en place un réseau régional d'acteurs en lien avec les EEE en Nouvelle-Aquitaine pour partager, échanger des informations, diffuser des données et des bonnes pratiques, mener des actions concertées sur le terrain et avancer de façon collective pour prévenir ou réduire les impacts environnementaux et socio-économiques des EEE en Nouvelle-Aquitaine.



## 1. Contexte d'émergence du Réseau EEE en Nouvelle-Aquitaine

Au regard des évolutions de territoire et des enjeux d'efforts coordonnés, **une structuration régionale des acteurs à travers le Réseau des Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine (REEENA) est ici proposée pour :**

Favoriser les échanges et la mutualisation des informations afin d'améliorer les connaissances sur les espèces et sur les mesures les plus efficaces et efficaces en matière de veille, de prévention de leur installation et de leur dispersion, et de gestion de leurs populations.

Mieux coordonner les actions et créer et/ou améliorer les synergies entre toutes les structures qui y participent, quel que soit leur périmètre d'actions, régional, infrarégional, départemental ou plus local.

La mise en place et l'animation de ce réseau, dont le pilotage est assuré par l'ARB Nouvelle-Aquitaine, fait l'objet de la [fiche action 9.1 "Structurer et animer un réseau régional d'acteurs"](#) de la SREEE.

Pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, et face aux menaces que constituent les EEE pour les écosystèmes, les habitats naturels et les espèces indigènes, la santé et certains usages, il apparaît essentiel de **renforcer la coopération entre les différents acteurs du territoire, autant entre l'échelon local et régional, qu'entre des acteurs de périmètres d'actions proches, pour une veille et une gestion optimisées.**

Le REEENA vise à **féderer les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine**, en créant grâce à la mobilisation d'un grand nombre de **compétences**, un réseau d'échanges et de partage des **connaissances et d'outils de prévention de l'introduction et de la propagation de l'ensemble des EEE (faune, flore, fonge, micro-organismes)**, sur tout type de milieux, terrestres et aquatiques (eau douce, milieu marin), au sein du territoire néo-aquitain.

Il permet ainsi d'aboutir à une **vision globale de la problématique EEE** dans la région, de développer la surveillance du territoire et de **promouvoir une gestion concertée** sur le terrain, de fournir des moyens et des stratégies aux décideurs et financeurs, dans un objectif d'efficacité et d'efficience, avec notamment l'optimisation de l'utilisation des fonds publics.

Il contribue ainsi pleinement à la **déclinaison de la Stratégie Régionale relative aux EEE (SREEE)**, co-portée par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. Un certain nombre d'actions de cette stratégie régionale reposent en effet sur ce réseau, qui pourra en retour bénéficier de la mise en œuvre de cette politique régionale.

## 2. Les objectifs et les principes du REEENA

Le REEENA ne se substitue pas aux acteurs concernés mais vise à :

- > Faciliter les échanges entre eux et à mutualiser les méthodes et les retours d'expériences,
- > Optimiser et valoriser la production et le partage des données,
- > Créer ou améliorer les services (sessions de formation, journées techniques, mise à disposition de ressources documentaires, etc.) et outils déjà en place dans les territoires,
- > Développer des stratégies de gestion des EEE dans un but d'intérêt général.

Ce réseau ne se substitue pas en particulier aux démarches régionales de bancarisation et de valorisation des données portées par :

- le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) régional qui assure la collecte, la validation et la diffusion des données régionales relatives à la nature à travers ses pôles thématiques régionaux (Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine et Observatoire Fauna),
- l'Observatoire Régional de la Biodiversité et de l'Eau (ORBE) de Nouvelle-Aquitaine qui mobilise et valorise, partage et diffuse la connaissance, son expertise et les enjeux liés à la biodiversité régionale.

Les membres du REEENA, producteurs de données dans le cadre du SINP, pourront contribuer à alimenter en données régionales d'observations le SINP, et partager au sein du REEENA leurs données sur les interventions et les opérations de gestion.

### 3. Organisation et fonctionnement du REEENA

Le REEENA est constitué de l'ensemble des acteurs et structures concernés par la problématique des EEE qui adhèrent au réseau.

#### Réseau d'Acteurs Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle-Aquitaine REEENA

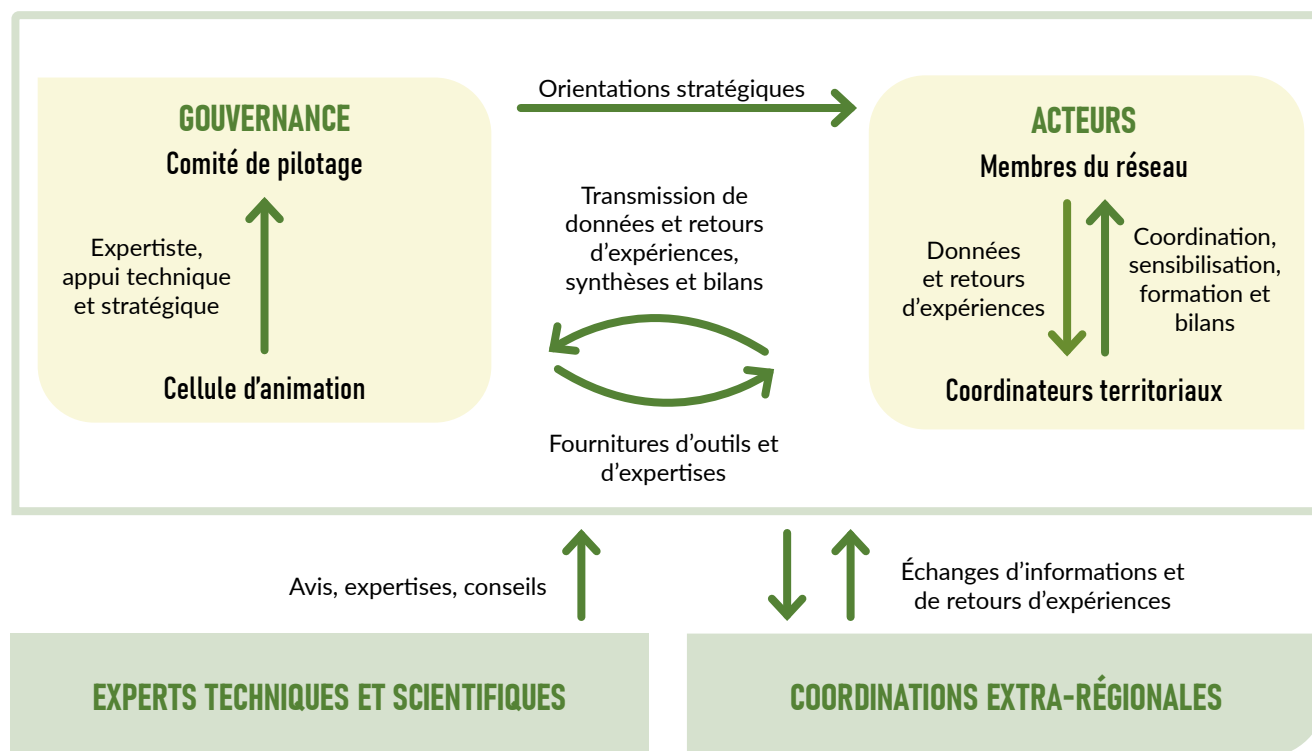


Fig 1. Schéma d'organisation du REEENA

#### 3.1. LA GOUVERNANCE

##### Le comité de pilotage

Le comité de pilotage élargi de la SREEE assure également le pilotage du REEENA. Il s'agit d'un seul et même comité qui se réunit à minima une fois par an. Il examine les bilans annuels du fonctionnement du REEENA et fixe les orientations du réseau (en cohérence avec la feuille de route de la SREEE) pour l'année suivante, en fonction des résultats obtenus, de l'avancée de la SREEE, des propositions de la cellule d'animation et de l'évolution de la problématique EEE en Nouvelle-Aquitaine.

La composition du comité de pilotage peut être consultée en annexe n°6 de la stratégie régionale espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. Elle peut évoluer dans le temps.

##### La cellule d'animation

La cellule d'animation "REEENA" est composée de structures volontaires, dotées de compétences techniques et scientifiques en lien avec les EEE et identifiées comme des têtes de réseaux en Nouvelle-Aquitaine. De nouvelles structures sont susceptibles de l'intégrer avec l'accord du comité de pilotage.

La cellule d'animation se réunit à minima deux fois par an. Elle est coordonnée par l'ARB NA.

La cellule d'animation contribue à :

- apporter une expertise dans la déclinaison de la SREEE,
- proposer des orientations stratégiques au comité de pilotage de la SREEE, ensuite matérialisées dans les feuilles de route,
- participer à la déclinaison de la SREEE et favoriser la mise en œuvre d'actions concertées,
- apporter un appui dans la production et le suivi d'indicateurs de fiches actions et dans la réalisation des bilans et de l'évaluation de la SREEE.



## PRÉSENTATION DES ACTIONS MENÉES PAR LES MEMBRES DE LA CELLULE D'ANIMATION EN LIEN AVEC LE REEENA

### L'ARB NOUVELLE-AQUITAINE ASSURE LA GESTION ET LE SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF DU REEENA :

- gestion des adhésions du réseau,
- coordination de la cellule d'animation du réseau,
- relais des sollicitations et des informations au sein du REEENA,
- réalisation de synthèses, du bilan annuel des actions du réseau,
- co-organisation avec les autres membres de la cellule d'animation de la journée de rencontre des acteurs du réseau (a minima une fois tous les 2 ans).

### LE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES ASSURE :

- un appui sur la mise œuvre de solutions de gestion intégrée des EEE en milieux humides, pour mutualiser et partager l'information sur la gestion des EEE,
- un accompagnement des gestionnaires locaux dans leurs orientations techniques et des observateurs locaux dans la mise en œuvre de la veille notamment une démarche détection précoce-alerte,
- une participation au centre de ressources national sur les EEE au titre de son expertise EEE en milieux humides

### LES CONSERVATOIRES BOTANIQUE NATIONAUX (CBN SUD-ATLANTIQUE EN LIEN AVEC LES CBN DU MASSIF-CENTRAL ET PYRÉNÉES-MIDI-PYRÉNÉES) ASSURENT NOTAMMENT :

- le développement et le portage de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (pôle thématique régional flore, fonge et habitats du SINP),
- la production et la mise à disposition de ressources dédiées (documents d'alertes, plaquettes, référentiels, listes), d'outils (consultation et contribution) et d'indicateurs,
- la collecte, la validation et la diffusion des données concernant la flore, la fonge et les habitats en Nouvelle-Aquitaine,
- une veille sur l'apparition et la progression des plantes exotiques envahissantes en Nouvelle-Aquitaine,
- un appui technique au réseau d'acteurs (demandes d'expertises, etc.).

### L'OBSERVATOIRE FAUNA ASSURE :

- le développement et le portage de l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (pôle thématique régional faune du SINP) : collecte, validation et diffusion des données,
- la production et la mise à disposition de ressources, d'indicateurs associés, au travers du portail Fauna dédié aux espèces exotiques en Nouvelle-Aquitaine,
- la mise à jour de la liste des espèces introduites en région, leur caractérisation (établissement, impacts, etc.) et leur hiérarchisation.

### LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES NOUVELLE-AQUITAINE (FREDON) NOUVELLE-AQUITAINE ASSURE :

- l'intervention et la coordination dans les luttes contre certaines EEE, en tant qu'organisme à vocation sanitaire pour le domaine du végétal,
- la coordination et l'animation de la lutte contre les ambrosies, la formation des référents territoriaux à la reconnaissance et aux modes de gestion des ambrosies et l'accompagnement des gestionnaires locaux sur la gestion des ambrosies,
- l'accompagnement direct, en matière de lutte contre les EEE, des gestionnaires locaux par l'intermédiaire de son réseau de spécialistes au sein de ses structures départementales.

### LES STRUCTURES COMPOSANT L'OBSERVATOIRE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DU LIMOUSIN (CPIE DES PAYS CREUSOIS, CPIE DE LA CORRÈZE, FREDON HAUTE-VIENNE) ASSURENT :

- le relai des orientations stratégiques de la SREEE sur le territoire limousin,
- l'inventaire des plantes exotiques envahissantes en Limousin,
- des formations d'aide à l'identification et à la gestion auprès des collectivités, EPCI, agents de la DIRCO, agriculteurs, grand public, etc.,
- la réflexion à la création d'outils pédagogiques de communication (herbier pédagogique, stand, etc.), d'outils méthodologiques et la coordination de ces actions,
- la formation des coordinateurs territoriaux aux méthodes de formation et d'informations et la création des réseaux d'acteurs sur leur territoire (sciences participatives, etc.),
- l'organisation de journées techniques à l'attention des professionnels concernés par la problématique des EEE,
- l'accompagnement de collectivités et de gestionnaires de l'espace public dans l'élaboration de plans et de stratégies de gestion et de chantiers d'arrachage d'EEE.



Formation plantes exotiques envahissantes (terrain) © L. Rabin

## 3.2. LES ACTEURS DU REEENA

### Les membres du réseau

Toute structure ou tout professionnel concerné par la problématique des EEE peut intégrer le REEENA, à l'exception du grand public. À titre d'exemple, sont invités à rejoindre le réseau les acteurs socio-économiques (associations ou fédérations socio-professionnelles, producteurs, revendeurs d'EEE, etc.) ou institutionnels (administrations ou collectivités), gestionnaires de milieux naturels ou anthropisés, protégés ou non (agents gestionnaires, animateurs ou conservateurs de réserves naturelles, du parc national des Pyrénées, des parcs naturels marins, de sites Natura 2000, d'espaces naturels sensibles, d'espaces gérés par le Conservatoire des espaces naturels, gestionnaires d'espaces verts divers, etc.), élus ou techniciens de syndicats de bassins, ONG, scientifiques, chercheurs, structures intervenant dans l'éducation à l'environnement, formateurs, financeurs, etc.

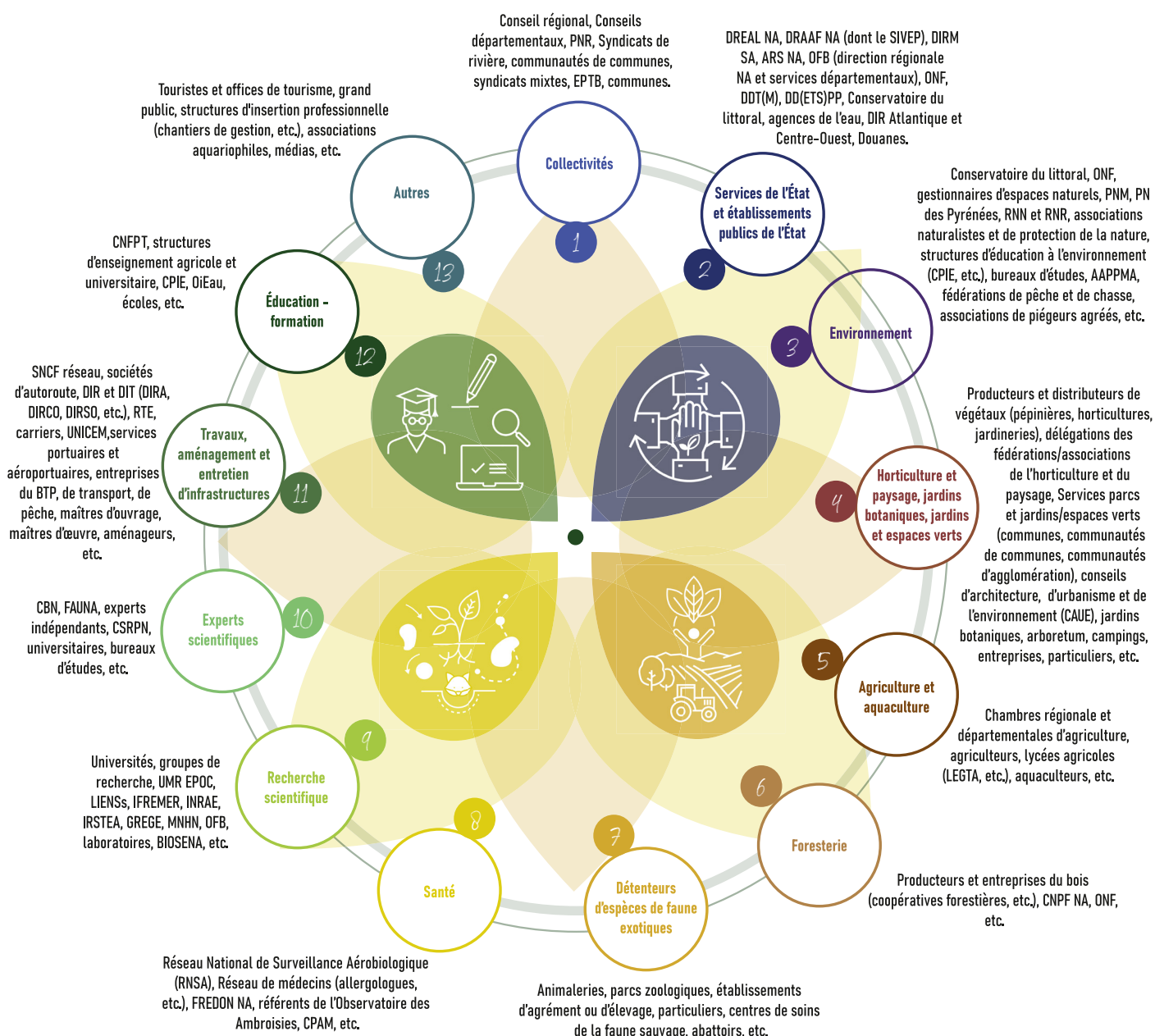


Fig 19. Exemples d'acteurs/structures (classés par secteur/filière) concernés par la problématique des EEE (Extrait de la Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes en Nouvelle-Aquitaine, 2024)

### Les coordinateurs territoriaux

Dans certains territoires, des coordinateurs territoriaux relaient les orientations stratégiques sur leurs périmètres d'intervention. Ils constituent un maillon intermédiaire indispensable pour optimiser les échanges et la coordination des actions dans les territoires, au plus près des acteurs de terrain en cohérence avec la SREEE. Il peut s'agir, à l'instar de l'Observatoire des PEE en Limousin et de la FREDON NA, de collectivités territoriales, d'Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), de structures animatrices de SAGE, de CPIE, des Parcs Naturels Régionaux (PNR), etc.

### 3.3. LES EXPERTS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Ces experts sont consultés ou réunis en tant que de besoin, selon leur domaine d'expertise (espèces, milieux ou problématiques), soit directement par les acteurs du REEENA, soit par la cellule d'animation ou le comité de pilotage.

Ils interviennent dans l'identification des taxons et des enjeux. Ils peuvent accompagner les différents opérateurs du REEENA dans les prises de décision en matière de gestion des EEE.

Ils apportent l'expertise nécessaire à l'analyse des bilans et à la définition des orientations du réseau et de la SREEE.

### 3.4. LES COORDINATIONS EXTRA-RÉGIONALES

La collaboration avec d'autres coordinations d'acteurs œuvrant sur des périmètres plus larges que la région Nouvelle-Aquitaine, telles que le groupe de travail EEE du bassin Loire-Bretagne, ou des porteurs de programmes d'actions en métropole ou dans les pays limitrophes (par exemple LIFE), permet un partage des connaissances plus large et un apport d'expertises indispensable à la définition de stratégies de gestion des EEE sur le territoire régional.

La participation aux échanges du Réseau d'Expertise Scientifique et Technique (REST) créé par le Centre de Ressources EEE permet également de bénéficier du retour d'expérience et de conseils d'un grand nombre de gestionnaires, scientifiques, chercheurs, etc. et de le partager à une échelle nationale.

La DREAL NA (conformément à la mission qui lui a été allouée par le MTECT en lien avec la déclinaison de la stratégie nationale) et l'ARB NA participent également au groupe national piloté par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN). La FCEN accompagne l'émergence et la déclinaison des SREEE dans le cadre d'échanges collaboratifs entre les animateurs des différentes stratégies régionales.

## 4. Modalités d'intégration du REEENA

Toute personne ou structure intéressée par la thématique des EEE en Nouvelle-Aquitaine peut intégrer le REEENA. Cette participation au réseau constitue une démarche volontaire et n'implique aucune obligation pour l'adhérent. Chaque acteur intégrant le réseau participe dans la mesure de ses possibilités à son fonctionnement au travers du partage de données et des actions qu'il met en œuvre.

Tous les membres du réseau sont réunis à minima tous les 2 ans pour partager les connaissances et les retours d'expériences, présenter des sujets d'actualités, des problématiques émergentes en région, etc., et favoriser une cohésion entre les acteurs œuvrant sur les EEE en Nouvelle-Aquitaine.

**La demande d'adhésion au REEENA s'effectue via un formulaire en ligne sur le portail régional EEE à l'adresse :**

**[www.eee-nouvelle-aquitaine.fr](http://www.eee-nouvelle-aquitaine.fr)**

